



DISTRICT DE PROVENCE DE FOOTBALL

REGLEMENT FESTIVAL FOOT U13 SAISON 2021/2022

Article 1 - Titre

Festival U13 Saison 2021/2022

Cette compétition est réservée uniquement aux licencié(e)s U12, U13 filles et garçons, à trois U11 filles ou garçons ainsi qu'un nombre illimité de U14 filles.
Aucune dérogation ne sera accordée aux clubs.

Article 2 - Inscriptions

Les inscriptions sont gratuites et automatiques. Une seule équipe est autorisée à participer à l'édition 2021/2022. Les ententes sont autorisées et doivent être déclarées puis validées en début de saison par le Comité de Direction de District ou de Ligue.

La mixité est autorisée pour les filles (y compris U14F) dans les équipes U13 Garçons.
Autorisation de surclasser 3 Joueurs ou Joueuses U11 (Art 73 des Règlements Généraux de la F.F.F). Le temps de jeu par joueur et joueuse doit être au moins égal à 50% du temps de jeu total.

Article 3 - Qualification et feuille de match

Chaque joueur participant au Festival U13 doit être qualifié aux plus tard le **31 janvier 2022** dans son club. Les joueurs/ses ne peuvent participer à l'épreuve que pour **un seul club ou entente**.

Les équipes devront être munies de toutes leurs licences (joueurs et encadrements). Chaque club a la possibilité de faire jouer au maximum 4 joueurs ou joueuses mutés par équipe, dont 2 hors période (Art 160 DES R.G de la F.F.F). Les équipes ne respectant pas ces critères ne pourront pas être qualifiées pour la prochaine phase finale départementale du Festival U13 Pitch. Une feuille de match devra être remplie et la vérification des licences effectuée avant chaque rencontre ou plateau.

Article 4 - Système de l'épreuve

- **1^{er} tour** : Les équipes de niveau 1 et 2 de la phase 1 participeront au premier tour le samedi 18 décembre 2021, selon un tirage au sort intégral par secteur géographique. Le 1^{er} Tour se déroulera selon la formule du match sec. L'équipe vainqueur à l'issue du premier tour sera qualifiée pour le second. Les équipes de niveau Critérium participeront à partir du 3^{ème} tour.

2^{ème} tour : Les équipes qualifiées du premier tour participeront le samedi 15 janvier 2022 au second tour qui se déroulera également sur une rencontre à élimination directe.

3^{ème} tour : Les équipes qualifiées du second tour et les équipes de niveau critérium participeront le samedi 19 février 2022 au troisième tour. Des groupes de 4 équipes seront constitués pour ce tour. À l'issue de ce tour, deux équipes qualifiées

participeront au dernier tour avant la phase finale départementale du Festival Foot U13.

4^{ème} tour : Les 32 équipes qualifiées du troisième tour participeront le samedi 05 mars 2022 au quatrième tour. Des groupes de 4 équipes seront constitués pour ce tour. À l'issue de ce tour, les deux premières équipes seront qualifiées pour la phase finale départementale du Festival Foot U13.

- Le Rassemblement Départemental se déroulera le **samedi 04 avril 2022** (lieu à déterminer) et regroupera les 16 équipes qualifiées du quatrième tour qui s'affronteront et seront classées selon les critères suivants :

- Les rencontres selon la formule "Échiquier"
- les défis techniques
- le quiz éducatif (règles de vie – règles de jeu)

8 équipes féminines participeront également à cette phase finale départementale.

Une réunion d'information sera programmée au District de Provence avec l'ensemble des équipes qualifiées pour cet évènement.

Article 5 - Déroulement de l'épreuve

a) 1^{er} et 2^{ème} tour

Match sec à élimination directe de 2 x 30min selon les règlements de la FFF du foot à 8 pour la catégorie U13. À la fin du temps réglementaire en cas d'égalité, une séance de tirs au but (voir règlement en annexe) devra désigner le vainqueur du match.

b) 3^{ème} et 4^{ème} tour

Ces tours seront organisés par groupes avec 4 équipes par poules. Le temps de jeu du match est de 20min selon les règlements de la FFF du foot à 8 pour la catégorie U13. Si poule de 3 équipes, les matchs de la triangulaire seront de 30min.

Le décompte des points est le suivant :

- 3 points pour la victoire
- 1 point pour le nul
- 0 point pour la défaite

Un défi technique sera organisé en début de rassemblement. Celui-ci servira à déterminer le classement en cas d'égalité.

c) Le Rassemblement Départemental :

Les Commissions foot animation et technique auront en charge l'organisation du rassemblement Départemental.

A l'issue du Rassemblement Départemental, un classement sera établi. Le nombre d'équipes qualifiées pour le Rassemblement Régional (le samedi 14 et 15 Mai 2022) sera fixé par la commission Foot Animation de la Ligue de la Méditerranée. Le règlement spécifique du rassemblement départemental sera publié ultérieurement.

Article 6 - Officiels et sanctions

- ✓ Sanctions : toute sanction sera examinée et jugée par les commissions compétentes du District de Provence. Tout cas non prévu dans le présent règlement sera examiné par la commission compétente et sa décision sera sans appel.
- ✓ Officiels : les matchs seront dirigés par des arbitres du district de Provence.

Article 7 – Annexe (uniquement pour les deux premiers tours)

Épreuve des coups de pied au but

Cette épreuve se déroule immédiatement après la fin de la partie, sans regagner les vestiaires. Les dispositions suivantes seront prises, pour le déroulement de l'épreuve.

L'arbitre désignera le but sur lequel les tirs seront effectués. L'arbitre procédera au tirage au sort pour désigner l'équipe qui botte le premier coup de pied. Le gagnant du toss débute.

Chaque joueur en jeu à l'issue du match tire un coup de pied au but, ce qui mène généralement à une première série de cinq coups de pied au but par équipe. Les tirs sont effectués alternativement, les gardiens permutant à chaque fois. Tous les joueurs, à l'exception des gardiens de buts et celui donnant le coup de pied doivent rester à l'intérieur du rond central pendant l'exécution des tirs.

Si après une première série (5 tireurs), les équipes ont obtenu le même nombre de buts, l'épreuve se poursuit, chaque joueur de champ tirant à nouveau jusqu'à ce qu'une équipe ait obtenu un but de plus que l'autre pour un nombre identique de tirs effectués. L'équipe qui totalise le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante.

Toute faute commise au moment d'un coup de pied de but ne doit pas profiter à l'équipe qui l'a commise. Les coups de pied sont exécutés suivant les dispositions de la Loi XIV (pénalty en dehors du temps réglementaire).
